

# INTRODUCTION

## L'EUROPE FACE A LA CRISE : LA PREUVE DU COUPLE FRANCO-ALLEMAND

PAR

Xavier PACREAU<sup>\*</sup> et Wolfram VOGEL<sup>\*\*</sup>

La crise économique qui soumet actuellement les Etats et les sociétés à rude épreuve influe nécessairement sur les relations qu'ils entretiennent entre eux tant de telles circonstances réveillent en chacun un réflexe naturel de repli sur ses propres intérêts. Toutefois, la phase de transition dans laquelle se trouvait déjà engagé le couple franco-allemand depuis les années 1990 rend cette crise particulièrement exigeante pour les deux partenaires, cela, à deux égards.

Tout d'abord, la modification de certains équilibres au sein du couple entraîne une redéfinition de la relation des deux partenaires. La relation ne se conçoit plus sur le principe de réconciliation en raison du renouvellement générationnel de la classe politique : le gouvernement Schröder/Fischer (1998-2005) fut le premier dont les responsables sont nés après la guerre. Les différents élargissements de l'Union européenne ont modifié son centre de gravité et le processus de globalisation a ouvert de nouveaux espaces de compétition auxquels les deux Etats doivent s'adapter. L'émancipation d'une Allemagne réunifiée sur la scène internationale est une conséquence directe de ces évolutions.

Ensuite, l'asymétrie économique s'accroît entre les deux partenaires dans la mesure où les mesures prises par chacun d'eux pour faire face à la crise ne produisent pas des effets aussi favorables en France qu'en Allemagne. Ainsi, l'Allemagne aura bénéficié d'une croissance de 3,6 % du PIB en 2010 – un record depuis 2006, où il s'élevait à 3,4 % (ce qui correspond à deux fois la moyenne européenne) –, alors que celui de la France ne s'élève pas à plus de 1,5 % ; de même, le taux de chômage, qui s'élève à 9,8 % en France, tend à décroître sensiblement en Allemagne, pour s'établir aux environs de 7 % en 2010. Cette asymétrie est d'autant plus préoccupante pour l'équilibre de la relation franco-allemande qu'elle pourrait finalement conduire à un véritable découplage économique entre les deux partenaires si les écarts économiques se creusaient davantage, les plaçant de fait sur deux orbites distinctes. Il n'est certes pas anormal que les deux économies n'évoluent pas au même rythme, comme ce fut généralement le cas dans le passé, mais le contexte actuel demeure particulier car la capacité de réaction et de réforme des Etats influera durablement sur leur niveau de participation à une économie globalisée, dont le centre de gravité s'est déplacé vers le Sud.

S'il est vrai que les différences structurelles des économies allemandes et françaises ne permettent pas d'appliquer les mêmes recettes pour remédier aux difficultés actuelles, il n'en demeure pas moins que la France doit se convertir dans la durée à cette « culture de la stabilité » souvent évoquée par A. Merkel ou W. Schäuble. La France doit notamment

---

<sup>\*</sup> Chercheur associé au Centre Thucydide – Analyse et recherches en relations internationales de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France) et directeur de la revue *Le Forum franco-allemand*.

<sup>\*\*</sup> Directeur des affaires publiques et de la communication chez European Power Exchange (EPEX Spot).

parvenir à reprendre le contrôle des finances publiques au risque sinon, comme le souligne Nicolas Baverez, de susciter une méfiance de la part de son partenaire d'outre-Rhin. A défaut, la relation franco-allemande ne serait plus en mesure d'incarner un pôle de stabilité et de proposition en Europe. L'Allemagne fait à cet égard preuve de rigueur en allant jusqu'à intégrer le principe d'équilibre budgétaire – la *Schuldenbremse* ou frein à l'endettement – à l'article 115 de sa Loi fondamentale, qui fixe une limitation à l'endettement de l'Etat fédéral et des *Länder*<sup>1</sup>.

De l'existence d'un certain niveau de convergence des économies des deux pays dépend, dans une large mesure, la formation de conceptions et de choix communs concernant l'Europe. Il ne saurait donc y avoir une quelconque « dynamique franco-allemande » en Europe sans un redémarrage de l'économie française. En effet, des impératifs divergents pourraient limiter grandement l'efficacité du formidable outil de concertation et de coopération forgé par la France et l'Allemagne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Or, l'UE apparaît comme un acteur économique incontournable pour les Etats européens car elle dispose d'une masse critique nécessaire pour leur permettre de conserver une capacité d'influence et d'action face à un processus de mondialisation qui met aux prises de vastes ensembles économiques et des pays de grande taille.

La crise a frappé d'autant plus durement l'Europe que les mécanismes financiers qui avaient été mis en place jusqu'alors se sont avérés insuffisants à assurer la stabilité de l'euro face aux turbulences engendrées par la crise et la dégradation de la situation économique-financière rapide de plusieurs Etats européens. Dans de telles circonstances, des instruments de gouvernance économique ont ainsi fait défaut et l'urgence de la situation a notamment conduit l'Allemagne à faire évoluer sa position, même si elle ne souhaite pas revenir sur le principe d'indépendance de la Banque centrale européenne. Elle a en effet accepté en 2010 la création d'un fond européen de stabilisation financière, même si, à l'instar de la France, elle exprima des réserves sur l'accroissement de la capacité d'intervention de ce fond. Initialement proposée par le premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker et le ministre des Finances italien Giulio Tremonti, la création d'euro-obligations (eurobonds) permettrait en outre de convertir des dettes nationales en dette européenne et de limiter en conséquence leurs coûts de financement de façon très significative. L'Allemagne a néanmoins exprimé davantage de réticence à l'égard de cette possibilité, ses dirigeants ainsi que les responsables de la Bundesbank redoutant d'avoir à garantir cette dette en demeurant par ailleurs plus que réticents sur la perspective d'une union budgétaire. Ces initiatives s'inscrivent néanmoins dans une logique de solidarité européenne accrue, même si l'Allemagne a demandé en contrepartie que les Etats bénéficiaires s'orientent vers davantage de rigueur économique et financière. Les réticences de l'Allemagne à cet égard ont été progressivement surmontées, car ce pays est bien conscient qu'en dépit d'un redémarrage net de son économie il ne peut raisonnablement prendre le risque d'une déstabilisation de l'euro générée par une « faillite » de plusieurs Etats européens.

Les idées de gouvernance ou d'accroissement de la solidarité européenne sur les plans économique et financier induisent nécessairement celle d'un renforcement politique de l'UE. Dans l'hypothèse inverse, la monnaie européenne et l'économie de la zone euro ne pourraient être protégées en cas de difficultés de certains de ses membres. Le couple franco-allemand a ainsi constitué une enceinte permettant de faire évoluer les différentes positions

---

<sup>1</sup> La nouvelle règle relative à l'endettement de l'Etat fédéral est appliquée pour la première fois dans le cadre de l'exercice budgétaire 2011. En outre, l'article 109a de la Loi fondamentale prévoit l'instauration d'un Conseil de stabilité commun destiné à éviter les crises budgétaires ; il surveillera la gestion budgétaire de l'Etat fédéral et des *Länder*.

sur ces questions, l'administration allemande ayant pleinement conscience qu'il est favorable dans ce domaine d'agir de concert avec son principal partenaire économique, les deux Etats demeurant les principaux partenaires commerciaux l'un de l'autre. Il est donc essentiel qu'une convergence s'affirme entre les deux partenaires, lesquels représentent près de 50 % du PIB de la zone euro, dans la perspective de prouver leur attachement à la monnaie unique et à la solidité de l'économie européenne.

Pendant cette crise, le couple franco-allemand n'a pas véritablement constitué une force d'initiative – surtout à ses débuts –, les réflexes nationaux n'ayant pas été identiques de part et d'autre du Rhin. Cependant, l'évolution de la situation a conduit les deux partenaires à prendre conscience qu'une réelle sortie de crise ne pouvait avoir lieu que si l'Europe parvenait à affirmer la stabilité de sa monnaie et de son économie. Cependant, cette prise de conscience est intervenue tardivement. Par rapport à la gestion de la crise grecque, en 2010, la France et l'Allemagne se sont rapidement vu reprocher d'incarner deux idées différentes de l'Europe : l'Allemagne celle de la rigueur, rappelant les traités européens et les « règles » auxquels « tout le monde » avait antérieurement consenti, alors que la France aurait représenté celle de la solidarité, rappelant la responsabilité commune à l'égard des pays en détresse – du Sud en l'occurrence. Une convergence franco-allemande, tant au niveau de leurs économies que de leurs propositions, ne fut donc pas réellement recherchée au début de cette crise. La concertation s'est sensiblement améliorée entre les deux partenaires à partir de l'année 2010, notamment depuis l'accord sur la création du Fond européen de stabilisation. Toutefois, parallèlement aux propositions tournées vers une amélioration de la situation économique et financière de l'Europe, il apparaît nécessaire qu'ils envisagent également de nouvelles possibilités de rapprochement au niveau bilatéral, à l'instar d'efforts de convergence en matière fiscale et sociale ou encore de coopération industrielle.

Une sortie de crise « par l'Europe » reste inévitable et le couple franco-allemand détient donc à cet égard une clef essentielle. Il doit ainsi faire la preuve de sa capacité à exister dans des circonstances aussi difficiles, afin de ne pas devenir une vérité malade ou, pour reprendre la distinction d'Hélène Miard-Delacroix, un mythe, non pas fondateur, c'est-à-dire à l'origine de la continuité d'une certaine pratique sociale, mais plutôt un mythe renvoyant à une illusion collective. Cela est d'autant plus important que le sort de l'Europe est en grande partie lié à la résolution de cette épreuve franco-allemande.